



Temoin d'une perquisition

Par **younsya**, le **19/04/2018** à **01:48**

bonjour la police est venu hier soir frappe a ma porte car ils recherchaient des temoins pour une perquisition au debut je n'ai pas voulu mais au final j'y suis alle quand meme,et par la suite je me suis senti tres mal et j'ai demande au policier si je pouvais me retirais en tant que temoin et rentre chez moi et ils m'ont dit que ce n'etait pas possible.Ma question est:comment puis je me retire de cette affaire?en sachant que je n'ai rien signe ils on juste pris mon nom,l'adresse et mon numero.merci de bien vouloir me repondre.

Par **jodelariege**, le **19/04/2018** à **09:12**

bonjour
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32326> lisez à "accord et présence de l'occupant".....plus bas un tableau évoquant les différentes situations:"ces témoins peuvent être des voisins ,des passants...ils doivent accepter sous peine d'une amende de 150 euros"
je pense que vous ne pouvez plus vous retirer de cette affaire

Par **younsya**, le **19/04/2018** à **11:57**

ah ok merci beaucoup jodelariege pour votre reponse